

Séance du 6 février 2025

Délibération 2025_05

L'an deux mille vingt-cinq, le six du mois de février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAËS, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 31 janvier 2025

Etaient présents : SAËS Philippe, LABOULAIS Monia, TOPALOV Todor, HENNOTE Stéphanie, BREUSSIN Joël, DESPAGNET Guillaume, DESTRUHAUT Thierry, DULAURIÉ Jérémy, ROMIEU Tanguy, ROTH Odile et SÉRÉ Sandrine.

Etaient absents : DANDRÉ Fabien, LARGEAU Brigitte et RENARD Jeanne.

Objet : achat de mobilier urbain

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'achat de mobilier urbain afin d'équiper l'îlot fraîcheur créé dans la commune.

Ce projet s'inscrit dans une politique de revitalisation du centre bourg.

Il peut faire l'objet d'une demande de subvention au titre du FEC 2025. Le coût d'acquisition du mobilier est estimé à 10 687,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'acquisition du mobilier urbain pour un montant estimé à 10 687,00 € HT

AUTORISE Mr le Maire à déposer une demande de subvention au titre du FEC 2025.

Pour extrait conforme
Fait à Saint-Martin-d'Oney, le 7 février 2025
Le Maire, Philippe SAËS

